



Tract
Du 1er
Trimestre

Mars 2018

ACTUALITES SYNDICALES DE LA CGT DE NXO

RAG (Rémunération Annuelle Garantie)



Suite à l'annonce de la direction du versement par anticipation du variable à hauteur de 35 % pour 147 salariés, le Comité d'entreprise à l'unanimité a nommé son Secrétaire pour ester en référé au TGI de Nanterre.

L'audience a eu lieu en présence d'une délégation du Comité d'Entreprise le 14 Février 2018.

La délibération fut rendue le 14 Mars 2018.

Le TGI a donné raison au CE sur le fait que la direction, habituée à prendre toutes sortes d'initiatives allant à l'encontre des salariés, n'a pas jugé importun d'en informer préalablement le Comité d'entreprise, comme l'exige la loi

Nous nous réjouissons que la nouvelle majorité du CE, CGT et CFE/CGC, pour une fois appuyée par l'UNSA et la CFDT, ait pris cette décision unanimement et laissé de côté les polémiques politiciennes. Cela n'ayant eu jusqu'à ce jour pour effet que de diviser les syndicats au profit de la direction, donc à l'encontre des intérêts des salariés.

Espérons que cette initiative ne restera pas isolée et que tous les salariés de notre société bénéficieront de ce contexte syndical trop

souvent scindé en deux camps, et souhaitons que ce vieil adage, diviser pour mieux régner, ne soit plus qu'une formule du passé chez NXO.

Belle leçon de démocratie ! On constate une nouvelle fois la même attitude emprunte de « Macronisme » devant les représentants des salariés.

IMPORTANT : La Cgt prépare une action prudhomale pour faire payer les sommes dues : Une action commune avec les autres organisations syndicales est envisagée. Parmi les 147 salariés visés par cette décision arbitraire, ceux qui désirent se faire connaître, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT afin de préparer vos dossiers.

AFFAIRE A SUIVRE.



Le 8 mars 2018 aura été porté par une vague protestataire d'ampleur mondiale, cristallisant une soif de respect et d'égalité face à un ordre social qui s'accommode des violences sexuelles et sexistes. Cet événement signale une nouvelle étape dans les mobilisations sociales et féministes face à ce qui entrave une égalité pleine et entière.

C'est particulièrement vrai pour le champ du travail, où les discriminations perdurent, parfois même sous le masque de l'égalité. Cela se vérifie avec éclat dans les formes d'organisation qui se réclament de l'indépendance, sans trop en préciser les termes...

Dans ce contexte dynamique, la CGT se montre vigilante à articuler rapports de sexes et rapports de classes et à combattre l'idée que « ce que les femmes vont prendre, les hommes vont le perdre »

PC / GSM

Force est de constater que de nombreux PC deviennent techniquement dépassés et matériellement défectueux. 250 PC seront remplacés cette année ! Nous pouvons nous interroger sur la nécessité de cette décision qui n'est certainement pas économique compte tenu du coût d'entretien du matériel existant.

Concernant le remplacement du parc Gsm, l'opérateur choisi serait « le renouvellement de BOUYGUES » après différents essais effectués une grosse interrogation reste ! le contrat d'engagement de 3 ans Pourquoi ? Sachant que ce genre d'engagement se fait le plus souvent sur 12 ou 24 mois voir sans engagement...

Sachant qu'une grande majorité des Gsm actuels commencent à présenter des défauts de fonctionnement bien avant ce délai.

Où va notre entreprise ????

La politique de notre direction devient de plus en plus répressive, la hiérarchie exerçant une pression savamment organisée par notre CODIR.

Toujours plus, c'est la sempiternelle litanie de la direction, afin d'assurer, selon elle, la pérennité de l'entreprise. Le résultat : temps de travail caché, HNO non comptabilisé sur GPAD. En effet, beaucoup de salariés sont à la limite ou dépassent les amplitudes horaires, voire effectuent des semaines de travail de plus de 6 jours consécutifs.

Ajouté à cela, les RAG oubliés pour certains, des économies faites sur les salaires qui n'atteignent pas les minimums conventionnels. Et que répond

notre RH en CE quand nous lui soumettons le mécontentement de ces mêmes salariés ? Que nous sommes trop payés !!!

Les salariés de cette entreprise ne sont ni sourds ni aveugles. Ils constatent que ce sont toujours les mêmes qui payent les pots cassés et que l'histoire se répète inlassablement. Quand il y a du bénéfice, les « gros » se goinfrent et les petits attendent les miettes, s'ils en laissent !

LE SITE DE LA CGT NXO

Retrouvez les dernières infos, CR de CE, Tracts sur notre site
<http://actu.nextiraone.cgt.over-blog.com/>

ACCEDER AUX CR CE DEPUIS NOTRE SITE
ATTENTION le MOT de PASSE a changé

Le mot de passe à utiliser pour ouvrir le CR de CE est **CgTnXo**

NXO fait des bénéfices !

La CGT demande l'ouverture de négociations portant sur la mise en place d'un accord d'intéressement aux bénéfices.



LE SERVICE DESK

Au mois de septembre la direction a mis en place un nouveau service au sein du CSC le « Service Desk ».

Pour ce faire un certain nombre d'experts du CSC ont été transférés dans ce nouveau « sous » service mais n'ont pas tous été volontaires comme a bien voulu faire croire sa responsable pour vendre son nouveau projet. La CGT ayant démontré que c'était mensonger.

Se voir reléguer au rang de « sous techniciens », alors que pour la majorité se sont les personnes qui ont fait le CSC, en y étant présents à son ouverture et ce depuis plus de 20 ans mais aussi pour une bonne partie être présent depuis une trentaine d'années dans l'entreprise en tant que technicien, c'est dur à accepter.

Le Service Desk c'est le traitement d'un ticket en moins de 30 minutes ou un transfert en « expertise produit » si cela devait être plus long (car il faut autrement s'il y a dépassement, demander l'autorisation au manager pour avoir 10 minutes ou ¼ d'heure de plus).

Mais comme cela a été dit lors de la présentation en CE, ce qui est vraiment attendu, c'est surtout une requalification du ticket.

Ces experts sont pratiquement relégués au niveau d'agents d'accueil à l'instar de ce que l'on trouve dans les vulgaires centres d'appels type SFR ou FREE... Finit le beau centre technique et ses Experts tant vantés par la direction pendant des années.

On va aussi leur demander de suivre de pseudo formations sur d'autres produits que ceux qu'ils traitent habituellement pour leur donner une compétence (un vernis) niveau 1 de type « multi-technos ».

Lors du CE où la responsable a vanté les mérites de ce nouvel outil « Service Desk », celle-ci n'a laissé aucune part d'ombre sur les buts réels et encore cachés de cette mise en place (vente de contrats, utilisation du niveau 1 pour jouer sur les besoins en effectifs dans les différentes technos).

Une question a été posée par la CGT à la direction au sujet d'un éventuel geste envers la population du Service Desk, suite à son transfert, concernant les qualifications et salaires comme cela avait été fait pour les « plannifs » en son temps, mais la réponse de la DRH a été sans appels en nous affirmant que rien ne serait fait et que c'était hors de question.

De plus, certaines personnes nous ont déjà remonté des infos sur des pressions reçues par mail de la part de la responsable du service leur demandant de supprimer les pauses café et de raccourcir les temps de repas du midi afin de faire baisser les files dans l'outil SAP.

Cela paraît hallucinant et d'une autre époque, à moins de vouloir tendre vers des méthodes « esclavagistes » comme dans certains centres d'appels.

La CGT restera attentive et à l'écoute des salariés de ce service pour éviter toutes dérives managériales et en tirer les conséquences.

LE SAVIEZ VOUS ?

La loi MACRON modifie les textes : Un CDD signé hors délai ne vaut plus CDI

Selon ce texte : « la méconnaissance de l'obligation de transmettre dans le délai de deux jours ouvrables ne saurait à elle seule entraîner la requalification en contrat indéterminé » De fait, il revient au salarié à faire la preuve d'un préjudice et/ou de prouver qu'il a bien réclamé à son employeur son contrat et que celui-ci a fait preuve de retard sciemment....

Merci Qui ?

Retraites complémentaires : l'accord signé le 17 novembre entre en vigueur dès le 1 er janvier 2019

Deux conséquences directes : cet accord acte la fusion de l'Agirc et de l'Arrco . Le patronat, qui omet de considérer les défauts de cotisations de certaines entreprises : Travail non déclaré, cessation de paiement, présente ces régimes comme déficitaires. Un nouveau régime, dit à cotisation définie est donc créé : il ouvre la possibilité en cas de déficit financier de jouer sur la « valeur de service du point » et donc de pouvoir revoir à la baisse le montant des retraites complémentaires déjà liquidées. Selon les services techniques de l'Agirc/Arrco, cette mesure pourrait aboutir à une baisse des pensions de **9% en 15 ans**

pour l'ensemble des retraités !

2ème conséquence : à partir de cette date, les salariés ayant atteint 62 ans et disposant du nombre de trimestres requis pour partir à taux plein, devront

travailler un an de plus ou accepter une décote de 10% de leur pension pendant 3 ans....

Une manière comme une autre pour obliger les salariés à retarder leurs départs, un grand merci au MEDEF et MACRON.

La CGT et FO n'ont pas signé ! Curieux non ?

La minute PLAN DE COM

Etre une femme commerciale et mettre un enfant au monde ou être commercial et absent pour maladie sont désormais à proscrire chez NXO France !

Plus aucun article stipulant les modalités de rémunération en cas d'absence et/ou congés de maternité n'apparaît dans le plan de variable !!!

Quid des mesures en faveur de l'égalité homme / femme ? La CGT ne saurait tolérer de telles mesures discriminantes et en a informé l'Inspection du Travail.

LA FORMATION By NXO

les années passent et c'est toujours le même constat

Les femmes bénéficient de moins de formation que les hommes ainsi que la population Administrative dans son ensemble (Adv, Assistantes, Comptabilité, Ressources Humaine, Supply chain) qui sont une fois de plus les grands oubliés des différents plans de formation qui se sont succédés ces dernières années.

La population commerciale également n'est pas épargnée, alors que le secteur est en constante mutation et ou la maitrise technologique est fondamentale pour rester performant.

Même constat côté technique, ou le choix de ne former que quelques salariés, place les autres en situation de dépendance, notamment les techniciens terrains cantonnés dans une situation d'aide systématique, ce qui est démoralisant et contreproductif et qui peut engendrer un stress non négligeable devant un client.

Nous demandons de la formation certifiante et qualifiante pour tous les techniciens !

Autre point récurrent, passé 35 ans chez NXO la formation se distille au compte-goutte !

Tous ces errements sont graves, car une société qui ne forme pas ses salariés est une société du court terme, créant un manquement à l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leurs postes de travail.

Nous demandons un réel plan de formation digne de ce nom pour assurer l'avenir de l'entreprise, et de fait, améliorer notre compétitivité et ainsi permettre le maintien dans l'emploi des salariés.

LE CALENDRIER DES NEGOCIATIONS ANNUELLES

Qualité de Vie au Travail et égalité professionnelle : mars-avril 2018 :

QVT : vaste sujet pour lequel nous devons être vigilants, notamment sur la gestion du stress dans tous les métiers, les déplacements, les HNO, nous devons éviter que l'entreprise ne formalise des contraintes supplémentaires aux salariés.

Négociations Annuelles Obligatoires : avril 2018 :

Vous avez dit augmentations de salaires ? Mais vous mettez la vie de l'entreprise en jeu !!

Pour être plus sérieux, que l'entreprise commence à payer le minimum conventionnel aux salariés concernés sans intégrer des artifices, HNO, paiement de 35% de variable en décembre pour l'intégrer au salaire minimum annuel et créer ainsi une discrimination salariale pour certaines catégories de salariés.

Lors de l'embauche en CDI des apprentis, que l'on commence par leur donner le minimum conventionnel hors primes diverses (HNO, ...) et autres variable, cela doit être inscrit dans le marbre de l'accord.

Ne doutons pas que, comme d'habitude, nous n'aurons pas droit à grand-chose, voire rien, pour encore et toujours les mêmes catégories de salariés.

Télétravail : juin 2018

La direction a prorogé l'Accord en urgence car celui-ci s'est arrêté automatiquement.

Il faut revoir beaucoup de choses, assurances, indemnisation ridicule (**nous sommes à votre écoute**).

Gestion des emplois et des parcours professionnels : juin - juillet 2018 :

Nous ne croyons plus trop aux promesses, avec le recul on se rend compte qu'emplois et parcours professionnels ne font pas trop partie de l'ADN de l'entreprise, et si certains en doute rappelez-vous de vos entretiens individuels et des maigres résultats.

Vos représentant CGT ne demanderaient qu'à passer pour des médisants en constatant de gros changements !
Nous attendons vos remontées et propositions sur ces différents sujets